

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2021

---

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Rejeté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 1529

présenté par  
M. Hetzel

à l'amendement n° 1030 de M. Touraine

-----

### ARTICLE PREMIER

À la première phrase du quatrième alinéa, substituer aux mots :

« L'assistance médicale à la procréation »

les mots :

« Les technologies de la fertilité ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le terme de technologie de la fertilité est couramment utilisé dans le monde, contrairement aux termes d'assistance médicale à la procréation. De plus, il ne s'agit plus d'une assistance médicale mais bien d'une intervention technologique.